

## ANNEXE

### PLAN CLIMAT ENERGIE DEPARTEMENTAL

#### PLAN D' ACTIONS – EXERCICE 2011

L'Assemblée départementale a adopté le 24 septembre 2010 le programme cadre du plan climat énergie départemental. Le programme définissait les objectifs du Département en matière de réduction des émissions de GES et d'adaptation au changement climatique ainsi que les stratégies à mettre en œuvre et les dispositifs de pilotage et d'évaluation.

Le plan d'actions « climat-énergie », qui fait l'objet du présent rapport, décrit les actions et moyens qui doivent être mis en œuvre au cours de l'année 2011.

Dans un cadre budgétaire contraint, l'objectif de ce premier exercice est de préserver l'ambition de la démarche, s'inscrivant sur le long terme, en assurant les conditions de sa pérennisation et de sa montée en puissance progressive par des actions structurantes.

De plus, ce plan a été élaboré en veillant à respecter un équilibre entre les sept axes stratégiques adoptés dans le programme et se traduit par une grande diversité d'actions privilégiant l'innovation et la poursuite d'actions prospectives.

Les 7 axes stratégiques sont déclinés en en deux volets d'actions correspondant à deux échelles territoriales:

- un volet institutionnel défini par les leviers directs dont dispose le Conseil général pour agir à travers son patrimoine et ses activités de fonctionnement, ses politiques et services rendus qui constituent les leviers d'actions sur le territoire et auprès des habitants. Les axes stratégiques constituant ce volet sont les suivants :

Axe 1 - Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables.

Axe 2 - Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres ».

Axe 3 - Une commande publique raisonnée aux impacts carbone réduits.

Axe 4 - Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles.

Axe 5 - Promouvoir l'efficacité carbone / énergie par les services rendus et les politiques publiques.

Axe 6 - Préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources.

- un volet territorial défini par le mode partenarial d'actions à mettre en œuvre, compte tenu de l'absence de leviers directs sur les différentes fonctions et secteurs d'activité du territoire. Cet axe est intitulé comme suit :

Axe 7 - Mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.

Pour chacun des axes, les stratégies adoptées sont rappelées ci-après ainsi que les actions les plus significatives, qui seront mises en œuvre au cours de l'exercice 2011. Le plan d'actions détaillé fait l'objet d'un tableau : les actions sont parfois déclinées en sous-actions compte-tenu de la diversité des opérations possibles et des pilotes identifiés. Outre un descriptif synthétique, les objectifs de réalisation et les moyens consacrés sont décrits. Pour un certain nombre d'actions, les budgets indiqués correspondent à l'ensemble des opérations, la part consacrée à l'atteinte des objectifs du PCE n'étant pas encore identifiée.

<b>Axe 1 : Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'énergies renouvelables.</b>
--

➤ **Le patrimoine bâti**

Pour engager la réduction de la vulnérabilité énergétique et des émissions de gaz à effet de serre en visant la sobriété énergétique (réduction des consommations d'énergie), l'efficacité énergétique (consommations maîtrisées) et le développement de la production d'énergies renouvelables, la stratégie énergétique adoptée porte sur 4 axes d'intervention :

1- L'intégration du critère de performance énergétique et de réduction des gaz à effet de serre dans toutes les composantes des usages du bâti.

Les actions proposées visent principalement à mettre en place des groupes de travail et notamment une coordination opérationnelle inter-direction (action 1.1) pour structurer la réflexion, en particulier pour définir la démarche de mobilisation interne afin d'impliquer les gestionnaires et utilisateurs des bâtiments (actions 1.7).

2- La mise en œuvre d'une stratégie d'économies d'énergie :

C'est une première étape indispensable et préalable aux actions plus conséquentes d'un point de vue financier. Plusieurs actions clés sont prévues : outre la création et la structuration d'une cellule « fluides » (action 1.3.1), des expérimentations seront engagées créer des outils de suivi opérationnel et stratégique des consommations et performances (actions 1.3 : télé-relève, régulation...)

La systématisation des équipements sobres et des dispositifs d'économie d'énergie est engagée et sera poursuivie (action 1.5 répartie au sein de plusieurs directions fonctionnelles).

Une réflexion sur l'optimisation des contrats d'entretien/exploitation du chauffage et la gestion de l'approvisionnement sera engagée (action 1.4).

3- L'amélioration des performances énergétiques à travers les constructions neuves et la réhabilitation de l'existant :

Compte tenu des enjeux financiers, le rythme de réhabilitation ne sera pas encore infléchi, cependant l'expérimentation de modes innovants de financements des opérations de réhabilitation est visée. L'opportunité de la mise en œuvre de Contrats de Performance Energétique sur une dizaine de collèges sera étudiée (actions 1.8). Sur les aspects techniques, une approche HQE en matière d'exploitation/entretien sera développée (action 1.9).

4- Le développement de l'usage des Énergies Renouvelables (ENR) :

Les modalités d'une expérimentation de location de toiture pour des projets de centrales photovoltaïque seront étudiées (action 1.12) pour une mise en œuvre en 2012. Une réflexion sera engagée avec le Conseil Régional Ile-de-France qui élabore actuellement son Plan Régional pour le Climat et recherche des partenaires pour développer des instruments permettant d'augmenter le rythme des réhabilitations du patrimoine public et d'y développer l'usage des énergies renouvelables.

➤ **Le patrimoine routier**

Afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de construction, d'aménagement et d'entretien de la voirie notamment en intégrant en interne des pratiques durables et des évolutions techniques et, en y incitant ses partenaires, la stratégie proposée, adossée à la convention d'engagement volontaire en juin 2010 par le Département, est articulées en 3 axes :

1 - mieux évaluer les émissions liées à l'activité de construction et d'entretien de la voirie : un bilan des techniques sera mis en œuvre (action 1.16) et l'amélioration des connaissances du patrimoine (action 1.15) seront poursuivies.

2- favoriser l'évolution des techniques d'entretien : des actions plus économes seront intégrées au guide de l'entretien routier qui sera révisé

3- développer l'expérimentation de pratiques moins émissives avec entre autre, des techniques nouvelles d'aménagement des accotements pour réduire l'entretien, l'analyse comparative des technique routière (actions 1.17), le relevé vidéo du réseau (action 2.1.3).

Le développement d'exigences environnementales dans les marchés de travaux et d'entretien seront étudiées (action 3.2) et la formation des agents à de nouvelles pratiques est également prévue (action 4.3).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 1 : Un patrimoine départemental sobre, efficace, producteur d'ENR</b>							
<b>A- Le patrimoine bâti</b>							
Développer une politique énergétique départementale et intégrer la performance énergétique dans les politiques de gestion immobilière							
1.1	Construire et animer une politique énergétique départementale sur le patrimoine bâti.			Créer un groupe de travail inter directions pour veiller à la mise en œuvre d'un processus interne efficace de coordination des actions et au respect des objectifs définis pour cet axe stratégique.	DEE	Installation du groupe de travail / coordination interdirection Définition de la feuille de route : actions prioritaires, plan de charge, consolidation pluriannuelle du présent plan d'actions... Définition d'une démarche de mobilisation interne et des collèges.	Moyens internes constants.
1.2	Intégrer la performance énergétique dans la gestion dynamique du patrimoine immobilier du Département.	1.2.1	Gestion du patrimoine immobilier départemental.	La gestion dynamique du patrimoine immobilier départemental doit intégrer des contraintes sectorielles nouvelles (réglementation ERP, accessibilité des bâtiments...) Les critères d'efficacité énergétique, de réduction de déplacements générés seront intégrés dans les stratégies de choix.	DAJP	Pas de projets de construction de nouveaux bâtiments départementaux en 2011 mais un important programme de cessions d'éléments de patrimoine. Réflexion sur la prise en compte de l'efficacité énergétique des locaux pour optimiser les choix de gestion immobilière.	Moyens internes constants.
		1.2.2	Gestion patrimoniale des collèges.	Compte tenu de la dynamique démographique seine-et-marnaise, la construction de collèges et l'évolution de l'implantation des équipements existants sont nécessaires. Les choix de développement et de gestion patrimoniale des collèges doivent intégrer entre autres les critères environnementaux tels que la performances énergétique, l'accessibilité et les déplacements générés...	DEESF	Définition d'un outil et réflexion sur l'intégration des critères environnementaux dans les études de sectorisation des collèges.	Moyens internes constants.
<b>Mettre en œuvre une stratégie d'économie d'énergie</b>							
1.3	Doter le Département des outils de connaissance et de suivi des consommations.	1.3.1	Création d'une cellule « fluides ».	Doter le Département d'un outil opérationnel d'aide à la maîtrise de l'énergie et à la priorisation des travaux d'amélioration : détection et suivi des consommations de fluides, optimisation des contrats d'approvisionnement, gestion prévisionnelle des travaux d'optimisation énergétique.	DABC	Recrutement du chef de service en 2011 Définition des missions et orientations de la cellule "fluides" Evaluation des besoins : proposition de consolidation des effectifs (création de postes).	Moyens humains supplémentaires (1 poste 2011).
		1.3.2	Déployer un programme de télé-relève.	Lancer un programme de télé-relève des consommations énergétiques dans les bâtiments pour le suivi des consommations et performances.	DABC	Expérimentation télé-relève + régulation : Equiper 3 collèges + les bâtiments de la DABC et DEE en télé-relève. Améliorer la programmation et la régulation des chaudières. Suivre les consommations pour obtenir un retour d'expérience. Marché en cours : - Appel d'offres : octobre 2010 - Travaux : fin pour sept 2011 - Retour d'expérience : à partir d'oct. 2011	20.000€ d'études 75 000€ de travaux (15.000€/bâtiment).
		1.3.3	Déployer un programme de télé-gestion.	Systématiser les dispositifs de régulation /optimisation du chauffage (programme de télégestion).	DABC	Intégration progressive de systèmes techniques permettant un déploiement ultérieur. Etude de la faisabilité d'une télé-gestion externalisée sur 3 collèges livrés avec GTB : Parc Frot à Meaux, Gérard Philippe à Villeparisis et Paul Eluard à Montereau. Suite aux résultats de l'expérimentation télé-relève sur le bâtiment DABC et à la désignation du nouveau chauffagiste des bâtiments de Melun, expérimentation en 2012 de télé-gestion sur le bâtiment de la DABC.	inclus dans les 20 000 € d'études ci-dessus
1.4	Optimiser les contrats d'approvisionnement et d'entretien / exploitation du chauffage.			Une première étape consiste à optimiser les contrats de fourniture en énergie gérés par les collèges et de les inciter aux économies d'énergie. Une réflexion est engagée pour redéfinir les modalités de gestion des consommations et à terme les modalités d'entretien / exploitation des équipements de chauffage.	DEESF DABC	Création d'un groupe de travail avec les gestionnaires de collèges pour développer les actions de réduction des factures énergétiques et valoriser les collèges dans cette perspective: définition de pistes de travail et scénarii de solutions.	Moyens internes constants.
1.5	Systématiser les équipements sobres en vue d'une maîtrise de la demande en électricité (MDE).	1.5.1	Equipements intégrés au bâti.	Acquisition d'équipements durables et économes intégrés au bâti (ventilation, détecteur, régulation, ...)	DABC	Intégration progressive d'équipements sobres au fil des renouvellements. Rendu du plan d'actions HQE exploitation : définition d'une méthodologie.	Budget constant.
		1.5.2	Equipements électriques.	Acquisition d'équipements électriques et électroniques économes d'usages courants (bureautique, électroménagers, consommables électriques...)	DMG	Les critères d'efficacité énergétique des équipements sont systématisés via la commande publique. Développement d'une veille technique ainsi qu'une analyse surcoûts investissement / gain de fonctionnement pour optimiser les choix.	Budget DMG : Consommables électriques : 22 000 € TTC (fonct.); Acquisitions d'équipements électriques et électroniques : 13 000 € TTC (invest.)
		1.5.3	Achat et déploiement de matériels informatiques économes.	Réduire les consommations liées aux équipements informatiques et réseaux.	DSI	Réaliser l'audit des systèmes d'impression. Rationaliser le parc d'imprimantes de 5 sites. Publier un marché d'acquisition de serveurs incluant des clauses environnementales.	30 000 € (audit moyens d'impression)
		1.5.4	Programmation du matériel informatique.	La plupart des matériels déployés sur le réseau informatique (unités centrales, imprimantes) peuvent être allumés ou éteints à distance. La programmation de leur extinction permettra des économies d'énergie substantielles.	DSI	Paramétrage des postes pour permettre la gestion à distance des séquences d'allumage et d'extinction.	Moyens internes constants
		1.5.5	Programme de "virtualisation" des ressources.	La virtualisation des ressources consiste à activer plusieurs serveurs ou postes de travail sur la même plateforme matérielle. Outre les avantages constatés en terme de facilité d'exploitation et de déploiement, la virtualisation entraîne une réduction des quantités de matériels donc des besoins d'électricité et de refroidissement. On estime à 20% l'économie globale attendue.	DSI	Renouvellement du marché d'acquisition et de maintenance de solutions de virtualisation des serveurs. Virtualisation de serveurs à l'occasion du déménagement des serveurs de Melun à Savigny.	50 000 € (Virtualisation des serveurs 136 000 € en AP) 40 000 € (Virtualisation des postes de travail) pas sur !!
		1.5.6	Réduction de la consommation énergétique globale des centres de données.	Cette action consiste à agencer les centres de données de manière à séparer les flux d'air frais et chaud qui y circulent suite au refroidissement des serveurs. Cet agencement en "cold corridor" permettra de moins solliciter les climatiseurs de ces pièces et donc de réaliser des économies d'énergie.	DSI	Travaux de mise aux normes du Centre de données de Savigny-le-Temple. Déménagement des serveurs de Melun à Savigny-le-Temple. Acquisition et déploiement de "Cold Corridor" à Savigny-le-Temple.	75 000 € (Cold Corridor)
		1.5.7	Equipements des collèges.	Acquisition d'équipements électriques pour les collèges (appareils électroménagers, bureautiques, équipements de cuisines des collèges...)	DEESF	Relance des marchés d'équipement des cuisines intégrant des critères de performances énergétiques et de réduction de déchets.	Budget constant

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
1.6	Valoriser la politique de maîtrise de l'énergie par l'obtention de certificats d'économie d'énergie.			Evaluation du potentiel de CEE sur la période 2006-2009 et organisation pour un engagement sur la période 2010-2013.	DABC	CEE 1ère période (AMO) Récupérer les CEE des opérations réalisées par la DABC sur la première période (2006-2009). Dépôt des dossiers à la DRIRE.  CEE 2ème période (AMO) Cahier des charges rédigé à la DABC. Attente de la parution du décret pour lancement.	50 000 € (dépenses estimées pour rémunération du prestataire proratisées aux recettes estimées potentielles: de 100 à 150 k€)
1.7	Impliquer les utilisateurs dans la maîtrise de la demande en énergie.	1.7.1	Mobiliser les gestionnaires et les utilisateurs des bâtiments départementaux.	Par leurs comportements, les utilisateurs peuvent permettre une économie de 10 à 25% des consommations énergétiques. Suite à la réalisation des diagnostics de performance énergétique dans les bâtiments départementaux, une stratégie de mobilisation des gestionnaires des bâtiments départementaux (pour le suivi et l'optimisation des consommations) et des agents (en tant qu'usagers) sera développée.	DABC	Définition d'un dispositif de mobilisation des gestionnaires de site (chefs d'établissements, correspondant bâtiment) et des agents départementaux avec le soutien des correspondants DD. Un dispositif d'information sera développé : les éléments du guide rédigé en 2010 à l'attention des collèges intégreront le guide plus général des éco-gestes (cf. action 4.2.2).	Moyens internes constants (cf. action 4.2.2 pour le guide).
		1.7.3	Mobiliser les principaux, les gestionnaires et les agents au sein des collèges.	Définir et mettre en œuvre un dispositif de mobilisation, de suivi en vue d'accompagner la réalisation des travaux de maîtrise de demande en énergie dans les collèges.	DEESF	Suite aux DPE réalisés dans les collèges, et à la rédaction d'un guide des bonnes pratiques à destination des collèges : une sensibilisation des gestionnaires, agents et principaux sur les économies d'énergie est prévue en 2 temps: - en s'appuyant sur les réunions trimestrielles par secteurs (avec les gestionnaires), - par le rendu des échanges auprès des principaux et gestionnaires lors de la journée d'accueil. Formation des équipes des cuisines sur les circuits courts (formation FNADE).	Moyens internes constants.
		1.7.4	Mobiliser les enseignants et collégiens.	Définir et mettre en œuvre des actions de sensibilisation des enseignants et collégiens en s'appuyant sur : - le projet Collège 21e siècle - les projets pédagogiques (une trentaine de Projets Educatifs 77 concernent l'Education au Développement Durable) et notamment les Agendas 21 scolaires. (cf. action 5.7.1 complémentaire)	DEESF	Un soutien à la pérennisation des Agendas 21 scolaires est visé en collaboration avec la Maison de l'Environnement 77. Des actions relatives aux enjeux climat-énergie seront proposées.  Plus globalement, dans le cadre des nouvelles actions du Collège du 21ème siècle l'orientation sera donnée à l'Eco-citoyenneté et les actions concourant aux objectifs départementaux "climat-énergie" seront intégrées.	Moyens internes constants.
Améliorer les performances énergétiques du patrimoine bâti à travers les constructions neuves et la réhabilitation de l'existant							
1.8	Programmer des actions en faveur de l'efficacité énergétique du patrimoine bâti existant.	1.8.1	Expérimenter des modes d'intervention et de financements adaptés.	Optimiser la programmation des interventions d'amélioration des performances énergétiques par de nouveaux outils d'intervention sur le patrimoine: étudier l'opportunité de développer des contrats de performances énergétiques.	DABC	Une étude d'opportunité sera menée sur 10 collèges pour la mise en œuvre de Contrats de Performance Énergétique (CPE) qui visent à améliorer les performances énergétiques en réduisant les coûts d'investissement. Deux temps sont prévus : 1/ Détermination de groupes de collèges homogènes sur base documentaire (DPE). 2/ Avantages / inconvénients de passer en CPE par rapport à maîtrise d'ouvrage loi MOP avec suivi externalisé.	20.000€ (étude d'opportunité).
1.9	Mise en œuvre d'une approche HQE de l'exploitation des bâtiments.			Intégration de l'approche HQE dans les opérations d'entretien et d'exploitation des bâtiments.	DABC	Mise en œuvre en interne à la DABC du projet HQE Exploitation, visant à organiser la maintenance dans une logique environnementale et performantielle.  Organiser la maintenance à la DABC, avec l'objectif d'y intégrer la HQE. Forte interaction avec le suivi des consommations et l'amélioration des performances.	Moyens internes constants.
1.10	Développer des niveaux d'exigences énergétiques volontaires pour les opérations nouvelles.			Selon les opportunités, une politique volontariste de labellisation vers le BEPOS sur les constructions neuves d'ici à 2020 sera soutenue. A terme, le recours au bioclimatique et aux nouvelles techniques pour limiter les besoins de chauffage et de climatisation seront expérimentés.	DABC	Réflexion globale sur l'anticipation des réglementations dans les programmes de travaux: les RT à venir sont très exigeantes sur la construction neuve (niveau "énergie positive" visé pour la RT2020). En ce qui concerne les réhabilitations, possibilité de viser -10% par rapport à la réglementation.	Moyens internes constants.
1.11	Expérimenter des opérations exemplaires en matière de performance énergétique.	1.11.1	Un projet de reconstruction exemplaire d'un collège à énergie positive (collège de l'Arche Guédon à Torcy).	Un programme de reconstruction engagé avec un objectif d'exemplarité. Le niveau énergétique visé est un bâtiment à énergie positive (BEPOS) par l'expérimentation de la géothermie à faible profondeur et la production d'énergies renouvelables (photovoltaïque).	DABC	Choix du maître d'œuvre pour l'opération de reconstruction du collège de l'Arche Guédon à Torcy.	40 000 € (étude optimisation financière du projet) (Programme évalué à 3,5M étude et 23 M d'euros de travaux).
Favoriser l'usage des énergies renouvelables							
1.12	Mise en place d'une expérimentation de location de toiture pour des projets de centrales photovoltaïques.			Une étude interne de faisabilité est d'ores et déjà engagée afin de déterminer les potentialités d'intégration de panneaux solaires photovoltaïques. A l'issue de cette étude, un dispositif expérimental sera proposé en vue d'étudier le montage le plus favorable au Département.	DABC	Identification des caractéristiques des toitures en cours sur un panel de 12 collèges. Etude du montage juridique et financier avec la DAJP et la DMP.	Moyens internes constants.
1.13	Développer l'usage des énergies renouvelables sur le patrimoine existant.	1.13.1	Définir la stratégie et les partenariats permettant le développement des énergies renouvelables.	Initier une réflexion partenariale sur la faisabilité du développement de la production d'énergies renouvelables sur le territoire et bénéficiant au patrimoine départemental. en vue d'étudier des montages innovants, par ex. : une structure permettant de soutenir les investissements, de sécuriser les approvisionnements (pour la filière biomasse par exemple)...	DEE	Des échanges seront initiés avec les acteurs de l'énergie et de aménagement (ADEME, CR IDF, CAUE, ARENE, Aménagement 77, syndicat d'électrification, opérateurs...) en vue d'étudier des montages innovants. Plusieurs voies seront explorées telles que la création d'une société de tiers investissement ou la structuration de filières d'approvisionnement (pour la filière biomasse par exemple) Ces propositions seront formalisées à la mi-2011.	20 000 € (crédits d'études spécifique PCED).
		1.13.2	Assurer la systématisation des études d'opportunité d'intégration d'énergies renouvelables aux bâtiments neufs et réhabilités.	Orienter les maîtres d'œuvre et intégrer aux travaux (construction / réhabilitation) des projets de production d'énergie renouvelable dès la phase de programmation d'un bâtiment.	DABC DEE	Engagement d'une étude d'opportunité sur les installations de chauffage pour la substitution d'énergies fossiles par des énergies renouvelables sur le patrimoine du Conseil général.	20 000 € (crédits d'études spécifique PCED).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>B- Le patrimoine routier</b>							
1.15	Améliorer la connaissance du patrimoine routier et des émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux.			Connaître le patrimoine routier pour mieux évaluer les émissions de gaz à effet de serre liées aux travaux sur les couches de roulement (entretien des chaussées et chantiers neufs) .	DPR	La base de données SIG du patrimoine routier sera complétée en fonction des portions de RD qui feront l'objet du relevé vidéo en 2011. Acquisition de la connaissance globale des tonnages par matériaux appliqués annuellement.	Moyens internes constants.
1.16	Des pratiques moins émissives pour l'entretien et la construction du réseau départemental.	1.16.1	Utiliser des techniques moins émissives.	Limiter le recours aux enrobés « classiques » en utilisant des techniques de mise en œuvre moins émissives (favoriser la pose d'enduit, l'application de techniques légères, privilégier l'usage d'enrobés tièdes).	DPR	Réalisation du bilan des techniques mises en œuvre en 2010 (ratio enrobés classiques/enrobés tièdes/enduits).	Moyens internes constants.
		1.16.2	Refonte du guide de l'entretien routier.	Mise en œuvre d'actions plus économes en énergie dans le cadre de la refonte du guide de l'entretien routier (en cours).	DPR	Réalisation avec l'assistance du LREP et diffusion interne du guide de l'entretien routier.	4000 € (réalisation guide)
		1.16.3	Moderniser les pratiques de l'entretien routier.	Mise en œuvre du relevé vidéo du réseau routier départemental qui permet entre autre de limiter les déplacements préparatoires aux interventions d'entretien et d'exploitation.	DPR	Poursuite du relevé vidéo (2100 km réalisé en 2010) : 1000km de relevé vidéo.	125 000 €
1.17	Recherche de techniques innovantes pour l'entretien et la construction du réseau départemental.	1.17.1	Aménager des accotements en terre/pierre/graminées .	Expérimentation d'accotements en terre/pierre/graminées permettant de réduire l'entretien et incidemment d'économiser du carburant.	DPR	Expérimentation à réaliser en 2011 sur un tronçon d'environ 500m.	70 000 €
		1.17.2	Analyse comparative des techniques routières en vue de favoriser les moins émettrices.	Acquisition d'un éco-comparateur de techniques d'entretien routier pour favoriser les techniques routières les moins émettrices.	DPR	Acquisition du logiciel type SEVE ( Eco-comparateur) (2011-2012).	Chiffrage en cours
		1.17.3	Recherche de techniques alternatives à l'usage de produits phytosanitaires.	Suite à la suppression des produits phytosanitaires dans l'entretien routier, poursuite de l'expérimentation de techniques alternatives.	DPR	Poursuite de la politique "zéro phyto" et expérimentations de techniques alternatives.	Moyens internes constants.
		1.17.4	Développement végétal des délaissés de voirie.	Définition d'un schéma directeur des arbres d'alignement (SDAA) , plantations d'arbres d'alignement et intégration paysagère des infrastructures routières, plantations et mise en valeur des délaissés de voirie.	DPR	Suite au comité du paysage routier prévu en novembre 2010: SDAA 1 <sup>er</sup> semestre 2011. Plantations dans le cadre de projets routiers 2011. Préparation dossiers d'enquête pour itinéraires.	Moyens internes constants.

<b>Axe 2 : Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres ».</b>
--

Afin d'optimiser et réduire les déplacements générés par les activités du Département et utiliser des moyens de déplacement plus « propres », il convient de :

- Réduire la part modale de la voiture au bénéfice des transports collectifs et des modes doux.
- Réduire les besoins de déplacements des agents et des usagers par l'usage de nouvelles méthodes, de nouveaux moyens et une plus grande proximité.

Le contenu du programme du PCED s'appuie sur le Plan de Déplacement de l'Administration adopté le 25 juin 2010 et qui sera déployé progressivement en s'articulant sur trois niveaux d'actions visant principalement les agents du Département dans une première phase :

1- Prévenir et réduire les déplacements par le développement de nouvelles méthodes d'organisation du travail :

Le dispositif du télétravail sera déployé au cours de l'année 2011 (action 2.1). Une étude des besoins de mobilité sera engagée et des expérimentations sur des applications spécifiques testées (action 2.2). Les formations délocalisées seront favorisées et l'apprentissage en ligne (ou E-Learning) sera déployé (action 2.3).

2- Réduire l'impact du parc automobile et des usages :

La réduction du parc auto par l'optimisation de son déploiement sera poursuivie ainsi que la mise en œuvre de pool de véhicule. Le renouvellement du parc auto favorisera la diminution des gammes, la diversification des solutions techniques (actions 2.5). Le dispositif d'alerte des consommations et d'incitation à l'économie sera renforcé et accompagné d'une réflexion pour la mise en œuvre d'une sensibilisation à la conduite douce (action 2.6).

3- Inciter les agents au report modal et au covoiturage :

L'information et la sensibilisation des agents constituent une phase préalable prioritaire : l'information de l'impact « carbone » des déplacements à travers les remboursements de frais (action 2.10), le développement de fiches d'accessibilité aux différents sites départementaux pour inciter à l'usage des transports collectifs (action 2.9). L'équipement en vélos à assistance électrique sera poursuivi et les besoins en équipement complémentaires évalués (action 2.8). Les outils permettant de favoriser le co-voiturage pour les déplacements professionnels et domicile-travail seront étudiés (action 2.7).

Les usagers et bénéficiaires des services du Département pourront également bénéficier de certaines de ces actions d'information (comme les fiches accessibilité). La poursuite du développement des télé-procédures (action 2.11) permettra également de réduire les déplacements. Une réflexion sera également engagée sur la réduction de l'empreinte carbone des manifestations organisées par le Département par l'évaluation d'une première opération (action 2.14).

Des actions visant plus globalement la mobilité des seine-et-marnais sont développées dans le groupe d'actions 5.4 « réduire les émissions liées aux déplacements des seine-et-marnais ».

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 2: Des déplacements optimisés, voire réduits, et plus « propres »</b>							
Prévenir et réduire les déplacements par le développement de nouvelles méthodes d'organisation du travail							
2.1	Expérimenter et développer le télétravail afin de limiter les déplacements des agents.	2.1.1	Développement du dispositif télé-travail.	Créer le dispositif télétravail (charte fixant les modalités du télétravail), l'expérimenter et l'évaluer, en vue de son déploiement.	DRH	Déploiement progressif du dispositif en réponse aux besoins et contraintes des agents. Evaluation individuelle du dispositif systématiquement réalisée 6 mois après son commencement.	Moyens internes constants.
		2.1.2	Développement des outils nécessaires au télé-travail.	Développer les outils permettant le déploiement du dispositif : outils d'échanges dématérialisés, télécentres (cadre du schéma des services numériques).	DIE	Schéma numérique usages et services : intégration des propositions de soutien au développement d'outils facilitant le télé-travail (télécentre).	Chiffrage en cours
2.2	Développer les outils d'échanges dématérialisés : le Grand Projet Collaboratif.	2.2.1	Accès à l'information et mobilité.	Déployer des solutions d'accès à distance de l'information dans le cadre de la mobilité des agents du Département : messagerie, agenda, annuaires, intranet, applications internes.	DSI	L'accès au réseau local par le réseau public sera poursuivi à travers : - la généralisation de la messagerie et agenda Outlook (finalisation 2011). - l'étude des besoins de mobilité au sein du département - les expérimentations de mobilité sur des applications et des services ciblés.	Moyens internes constants.
		2.2.2	Outils d'échanges et de communication.	Déployer de nouveaux outils d'échanges et de communication: téléconférence, organisation de travail simultanée sur documents, bases de connaissances...	DSI	Poursuite du déploiement des solutions d'échanges dématérialisés : - expérimentations de système de visioconférence. - généralisation de l'outil de partage de données WSS (espaces collaboratifs).	30 000 € (visioconférence), 35 000 € (espaces collaboratifs).
2.3	Développer la formation délocalisée et en e-learning	2.3.1	Formations délocalisées.	Délocalisation des formations et développement d'un réseau de référents formateurs internes sur site.	DRH	Suite au recensement et à l'analyse des besoins en formation 2011, les sessions délocalisables seront identifiées et mises en œuvre (100 à 120 sessions estimées).	Moyens constants (budget formation).
		2.3.2	E-Learning	Apprentissage en ligne (e-Learning). Projet inscrit dans le Contrat d'Objectifs Territorialisés (COT) en cours d'élaboration en partenariat avec le CNFPT.	DRH	Poursuite de la formalisation des projets pour une première mise en œuvre en 2011.	Moyens constants (budget formation).
<b>Réduire l'impact du parc automobile et des usages</b>							
2.5	Gérer durablement le parc automobile.	2.5.1	Optimiser le déploiement du parc automobile.	Réduire le parc automobile par l'optimisation de son déploiement.	DMG	Cette action vise à mieux identifier les besoins et adapter le parc en conséquence par un redéploiement des véhicules sous-utilisés ou mal utilisés dans d'autres directions demandeuses : - au titre des besoins nouveaux - dans le cadre du plan de remplacement - suite à un ajustement faisant suite à un état des lieux annuel par et avec les directions et par véhicule pour s'assurer des usages (kilométrage, taille du véhicule, mode d'utilisation).	Rationalisation du budget consacré à l'acquisition.
		2.5.2	Utilisation optimisée et pool.	Mettre en place des pools de véhicules pour une utilisation optimisée du parc.	DMG	La mise en place de pools par site de véhicules permet une meilleure mutualisation (afin de ne plus raisonner pas direction voire par service) . Cette action est développée progressivement.	Rationalisation du budget consacré à l'acquisition.
		2.5.3	Renouvellement et diversification du parc.	Renouvellement du parc auto par une diminution des gammes et puissances de motorisation et des véhicules moins émissifs. Réflexion pour la diversification des solutions techniques de motorisation alternative (véhicules hybrides, électriques...) au regard des usages spécifiques (ex : véhicules électriques pour les déplacements courts).	DMG	Une diminution des puissances de motorisations est engagée depuis 2008 et dans tous les segments depuis 2009. Une réflexion sera relancée dès 2011 pour la diversification des solutions techniques de motorisation alternative (véhicules hybrides, électriques, GPL...) compte tenu des évolutions à court terme en matière d'offres et au regard des usages spécifiques (ex : véhicules électriques pour les déplacements courts).	Rationalisation du budget consacré à l'acquisition.
2.6	Diminuer l'impact des usages automobiles.	2.6.1	Dispositif d'alerte des consommations.	En complément des mesures précédentes, l'information des utilisateurs de leurs consommations permet également de rappeler les objectifs de réduction. La systématisation d'un dispositif d'alerte liées aux évolutions des consommations des véhicules ou de l'usage des carburants moins émissifs (GPL / électrique à terme...) est d'autant plus important que la mise en place en pools va réduire l'implication des agents utilisateurs de ces pools.	DMG	Poursuite du développement des dispositifs d'alerte de consommations de carburant, des systèmes de contrôle et d'incitation à l'économie.	Moyens internes constants.
		2.6.2	Sensibiliser les agents.	Une première étape sera menée pour identifier et mettre en œuvre un dispositif soutenu de sensibilisation les agents à la conduite souple, génératrice d'une réduction des consommations.	DMG	La formation à la conduite douce doit faire l'objet d'une réflexion, compte tenu du coût de la formation et la très faible durabilité des résultats. Cette réflexion doit permettre d'envisager le développement de compétences internes pour la formation.	Moyens internes constants.
<b>Inciter les agents au report modal et au covoiturage</b>							
2.7	Inciter à l'usage du covoiturage.			Renforcer la communication auprès des agents et améliorer les résultats du site covoiturage créé ( <a href="http://www.covoiturage77.fr">www.covoiturage77.fr</a> ). Porter la réflexion sur les axes suivants : développer le réflexe du covoiturage à travers les outils d'organisation de réunion, favoriser le prêt de véhicules pour les utilisations en covoiturage, créer des places de stationnement réservées, identifier les aires de covoiturage existantes.	DGAR-SG	Suite à la création d'un accès à un espace communautaire de co-voiturage via Sésame, des développements seront étudiés pour inciter à l'adhésion (plusieurs directions associées)., pour exemple: campagne de communication interne, messgae ou module covoiturage au sein de l'outil informatique d'organisation de réunion, conditionnement du prêt de véhicule du service du pool au covoiturage, etc.	Moyens internes constants.
2.8	Encourager la pratique des modes doux.			Poursuivre l'équipement en vélos des différents sites départementaux et inciter les agents à leur usage. Faciliter les usages (sécurité, entretien, garages vélos...)	DMG	1/ Un processus d'équipement en vélos des différents sites départementaux est en cours. 2/ Des procédures mises en place pour faciliter les usages : - amélioration des équipements pour les agents : sacoches, pompes à pied - contrat d'entretien inclus dans le marché 3/ Des développements à poursuivre : - mise en place de garages à vélos sur les bâtiments départementaux (administratifs et collèges) - gilet de sécurité adapté à la taille de l'agent, en fonction de l'offre des fournisseurs	7800 € (acquisition vélos)
2.9	Inciter à l'usage des transports collectifs.			Communiquer et informer sur l'offre de transport existante par la création de fiches d'accessibilité aux différents sites départementaux et la diffusion (en multisupport) ces éléments.	DGAR-SG	Premières réalisations de fiches "accessibilité" et communication.	Moyens internes constants
2.10	Sensibiliser et engager la réflexion sur les dispositifs incitatifs.			Informer sur les impacts "carbone" des déplacements professionnels dans les procédures de remboursement de frais	DRH	Création d'un module permettant le calcul des émissions.	Moyens internes constants. Prévision du remboursement des abonnements transports : 120 200 €

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
Réduire les émissions liées aux déplacements des bénéficiaires des services du Département et des partenaires							
2.11	Développer les télé-procédures pour les usagers.			Développer l'offre de télé-services aux Seine-et-Marnais par l'expérimentation (Mobil' études 77, BAFA) puis le développement planifié en fonction des orientations politiques et de la faisabilité technique dans la continuité des opérations réalisées ayant induit des diminutions de déplacement (dématérialisation des Archives Départementales, numérisation et catalogue en ligne d'ouvrages pour la Médiathèque Départementale).	DIE	Réflexion sur la poursuite du développement des téléprocédures (projets à identifier courant 2011).	Moyens internes constants.
2.13	Inciter les prestataires à réduire leurs déplacements .			Réduire les déplacements liés à la réalisation des prestations (livraison, réunion, PDA sur les opérations de travaux...) par le levier de la commande publique et l'incitation.	DMG	Expérimentation sur certaines prestations de fournitures de la Directions des Moyens Généraux pour réduire les livraisons. (En 2010, fournitures de bureau) Développement sur d'autres familles d'achat poursuivi en 2011.	Moyens internes constants.
2.14	Réduire l'empreinte carbone des manifestations et de l'offre culturelle et touristique départementale.	2.14.1	Améliorer les bilans carbone des manifestations départementales.	Etudier les émissions liées aux manifestations organisées par le Département en vue de réaliser un guide de préconisations dès la phase de conception des manifestations.	DEE	Réalisation interne ou externalisée d'un bilan carbone d'une manifestation départementale 2nd semestre 2011.	Moyens internes ou 10 000 € éventuellement consacré (budget spécifique PCED).

<b>Axe 3 : Une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits.</b>
---

Afin d'optimiser et gérer de façon éco-responsable les consommations, renforcer l'amélioration continue des pratiques d'achats et de commande publique en y intégrant notamment des objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'impact énergétique, la stratégie adoptée portait sur deux cibles :

- les praticiens de la commande publique par :
  - la mobilisation par la formation aux clauses environnementales, la mise à disposition d'outils supports, l'accompagnement (action 3.1) dans les domaines des moyens généraux de l'administration comme des travaux publics.
  - la rationalisation des achats par exemple des consommables et équipements électriques (actions 3.2)
  - l'expérimentation encadrée de nouvelles pratiques par des clauses, des évaluations « carbone » ou énergétique des prestations (actions 3.2) qui permettront d'impliquer les prestataires et fournisseurs.
- les agents auprès de qui il convient d'infléchir les comportements de consommations et d'usage des biens et services dans le cadre professionnel:
  - les différents projets de dématérialisation tels que celui du courrier (actions 3.3) concourent à préserver les ressources, les déplacements
  - Concernant la restauration, des opérations seront menées dans les collèges pour assurer la pérennisation de l'achat local et contribuer à la structuration de filières locales, ce qui favorisera les circuits courts (action 3.4.2). Les restaurants administratifs participeront également à des temps forts (action 3.4.3) ce qui permettra de sensibiliser les opérateurs comme les agents qui en bénéficieront.

L'optimisation de la gestion des déchets issus des activités du Département et des collèges fera l'objet d'un certain nombre d'actions (groupe d'actions 3.5) en vue de structurer l'ensemble des circuits. Il s'agit de favoriser le tri pour la valorisation et la reprise au sein des bâtiments administratifs et des collèges. Des groupes de travail seront réunis pour résoudre les problèmes identifiés à l'issue du diagnostic mené en 2010 (déchets de l'administration, des activités de travaux et d'entretien, des collèges). Des opérations d'information seront programmées (principaux des collèges, agents du Département).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 3: Une consommation raisonnée et une commande publique aux impacts carbone et énergétiques réduits</b>							
3.1	Sensibiliser, former les services aux clauses environnementales dans les marchés publics.			Sensibiliser et former les services aux clauses environnementales ("carbone" et énergétiques en particulier), le développement et l'acquisition d'outils supports et d'accompagnement constituent une première étape indispensable.	DMP	1/ Diffusion via Sésame d'un guide juridique et pratique interne définissant les principes et conditions pour développer les clauses environnementales dans la commande publique dématérialisée (janvier 2011). Il sera accompagné d'un guide achat (200 fiches achats/marchés éco-responsables). 2/ Définition puis mise en oeuvre d'un dispositif de formation / information sur le thème des achats éco-responsables (intégrant les aspects carbone/énergie) (cf. action 4.3.6) 3/ Constitution d'un suivi transverse des renouvellements de marchés, en lien avec les directions pour anticiper les besoins d'expertise juridique en matière d'achat durable.	1) 1900 € annuels 2) chiffrage en cours 3) Moyens internes constants
3.2	Expérimenter et développer les clauses carbone et énergétique, l'évaluation des impacts environnementaux dans les procédures d'achat et marchés.	3.2.1	Rationaliser les achats.	Rationaliser l'achat des consommables et équipements électriques et introduire des critères de performances énergétiques.	DMG	1/ Un recensement des besoins de l'ensemble des services départementaux sera achevé pour favoriser la mutualisation de l'achat des consommables. 2/ Un marché "Fourniture de consommables électriques" sera lancé au cours du premier semestre 2011 et inclura des objectifs de performance énergétique.	Estimation pour la DMG uniquement : 22 000 € TTC pour 2011 (fonctionnement)
		3.2.2	Dans le domaine des moyens généraux de l'administration.	Limiter les impacts de la consommation des biens et consommables.	DMG	1/ Achat de papier recyclé ou certifié PEFC-FSC: marché "Papier" reconduit pour 2011. Réflexion à mener concernant l'achat de papier écolabellisé (surcoût d'environ 30%). 2/ Achat de mobilier de bureau certifié PEFC-FSC: marché "Mobilier de bureau" reconduit pour 2011.	1- Budget "Papier" : 180 000 € au BP 2011 dont 90 % de papier recyclé ou certifié (fonctionnement) 2- Budget pour le mobilier certifié (bureaux/plans/tables) : 25 000 € au BP 2011 (investissement).
		3.2.3	Dans le domaine des travaux publics.	Inciter les entreprises lors de la commande publique à limiter l'emploi des ressources naturelles et à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre dans le domaine de la voirie.	DPR	Réunion transversale au sein de la DPR en vue d'une réflexion sur les marchés.	Moyens internes constants.
3.3	La dématérialisation comme outil de préservation des ressources	3.3.1	Développer la dématérialisation des procédures et la gestion électronique des documents en interne.	Les grands projets de Gestion Electronique des Documents (GED) et Dématérialisation contribuent significativement à la réduction de flux de papiers, voire des déplacements. En interne, ils visent entre autres: - la gestion du courrier (numérisation et circuits de traitement) - la signature électronique ( et les parapheurs électroniques) - l'archivage électronique - la dématérialisation des pièces justificatives (état des frais de déplacement.) Les Directions peuvent ainsi bénéficier des outils développés pour améliorer l'efficacité des procédures.	DSI	Projets recensés : 1/ Courrier : fin du déploiement d'ELISE (Gestion électronique du courrier) et objectif de numérisation de 50% du flux de courrier en 2011. 2/ Stabilisation du parapheur électronique (1ères applications aux décisions d'attribution APA et procédures de recrutement) avant étude de généralisation de la solution à l'ensemble des directions. 3/ Archivage électronique : développement d'une solution interne (avec objectif d'un démarrage en 2012). 4/ Dématérialisation des états de frais de déplacement, des dossiers d'instances paritaires pour la DRH.	1/ 100 000 € (ELISE) 2/ 80 000 € (parapheur électronique) 3/ 18 000 € (solution DICTAO: conservation des documents signés)
		3.3.2	Développer la dématérialisation des procédures avec les partenaires du Département.	Les grands projets GED et Dématérialisation permettent des bénéfices en terme de déplacements réduits et de consommation (papier essentiellement). Ils permettent de moderniser les échanges, avec : - les partenaires extérieurs : flux comptables avec la paierie départementale (boredereau, mandat, titres), actes administratifs pour contrôle de légalité avec la Préfecture, prestations sociales avec la CPAM (dossiers d'aides sociales, feuille de soin électronique...) - les entreprises par la dématérialisation des marchés.	DSI	La poursuite de la dématérialisation des pièces justificatives s'appuiera sur les outils développés (présentés dans l'action 3.3.1) et sera conduite jusqu'en 2015. Plusieurs projets, non développés ici, seront poursuivis en 2011 avec les différents acteurs: prestations sociales, aides BAFA, mobil'études 77, arrêtés produits par la DRH, délibération Pour exemple, la dématérialisation des marchés publics : les dossiers de consultation des entreprises seront mis en ligne sur la plate-forme achat-public.com pour les MAPA de 4.000 à 90.000 € HT début janvier 2011.	10 000 € (flux comptables) 4 000 € pour les délibérations 40 000 € (abonnements plateformes de dématérialisation: marchés publics, doc. paierie) 300 € (coût de la mise en ligne des DCE sur Achatpublic.com)
3.4	Développer une restauration aux impacts carbone réduits.	3.4.2	Dans les collèges: vers une alimentation bio et/ou durable, régulière, de saison, et de proximité, accompagnée d'une démarche éducative dans la restauration collective.	Développer une alimentation de proximité, bio et/ou durable, régulière, de saison, accompagnée d'une démarche éducative dans la restauration collective: expérimenter des circuits courts et durables, développer l'accompagnement des collèges, inciter au groupement d'achat, privilégier les fournisseurs locaux, privilégier la saisonnalité dans les approvisionnements.	DEESF	1/ Assurer la pérennisation de l'achat local afin de proposer régulièrement dans les menus des collégiens, des produits locaux (pain, produits laitiers, etc.) 2/ Monter un partenariat avec le PNR du Gâtinais français pour recenser les produits issus des circuits courts. 3/ Participer à l'étude de la DRIAIF sur la restauration collective.	45 000 € (budget affecté aux 3 opérations identifiées)
		3.4.3	Dans les restaurants administratifs.	Initier une réflexion et des opérations avec les restaurants administratifs.	DRH	1/ Renouvellement de l'opération "Menu allégé en CO2" en juin avec les restaurants administratifs. 2/ En partenariat avec le RAPSM : - une animation semaine développement durable en avril et Savigny. - un repas BIO proposé une fois tous les 15 jours (entrée, plat, dessert) à Melun. - un produit laitier BIO proposé tous les jours à Melun.	1/ Moyens internes constants. 2/ Hors budget CG, le RAPSM étant une association indépendante.
3.5	Mettre en œuvre un plan interne de prévention et d'optimisation de la gestion des déchets issus des activités de l'administration.	3.5.1	Structurer la gestion interne des déchets et mobiliser les acteurs.	Suite au diagnostic de la gestion des déchets issus des activités de l'administration, l'enjeu principal réside dans la structuration de la gestion des déchets pour améliorer son efficacité, sa visibilité. Il convient également de mettre en œuvre une stratégie de mobilisation soutenue.	DEE	Réalisation d'un schéma d'organisation de la gestion des déchets identifiant la chaîne des responsabilités (chef de file, responsable sur site...) et les acteurs de la mobilisation. Mise en œuvre d'une animation de ce réseau. Réalisation de fiches techniques "déchets" permettant d'alimenter le guide dématérialisé des éco-gestes (action 4.4.2). Lancement d'une opération d'ajustement de la dotation en bacs sur les sites pour réduire les coûts de gestion (2nd semestre 2011).	20 000 € inscrits (budget DEE) pour accompagner le développement de projets. Réduction des coûts potentielle.
		3.5.2	Développer la gestion des déchets informatiques.	La gestion des matériels en fin de vie a été déployée à travers deux marchés de collecte et de reprise: pour la reprise des matériels informatiques et le recyclage des cartouches d'imprimantes.	DSI	Objectif d'extension de la collecte aux différents sites sur le territoire (MDS, ART, collèges) et amélioration des conditions de stockage (pour valorisation) et de collecte.	3 400 € pour la reprise des matériels informatiques. Reprise gratuite pour les toners d'imprimante.
		3.5.3	Gestion des déchets de consommables.	Un développement de filières spécifiques de valorisation selon la nature des déchets est visé: toners, lampes/néons, piles, etc.	DMG	1/ Pour les photocopieurs: la reprise des toners pour recyclage sera intégré dans le nouveau marché d'équipement multifonctions fin 2011. 2/ La gestion des lampes/néons et des piles sera organisée en vue de leur collecte et élimination.	Chiffrage en cours
		3.5.4	Développer le tri des papiers/cartons.	Un dispositif de collecte des cartons et papiers en vue de leur recyclage a été mis en œuvre. Cependant ce dispositif doit évoluer (optimisé ou remplacé) et accompagné d'une campagne de sensibilisation des agents, pour améliorer son efficacité.	DMG / DEE	1/ Réflexion sur l'évolution de la prestations de collecte des papiers en cours. 2/ Réflexion et mise en œuvre d'un dispositif de sensibilisation auprès des agents.	1/ 23 000 € pour la collecte du papier (fonctionnement budget DMG) 2/ Moyens internes constants

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
3.6	Optimiser la gestion des déchets des centres techniques.			En vue d'améliorer la gestion des déchets issus des activités d'entretien du réseau routier, une organisation sera progressivement mise en oeuvre en s'appuyant sur le Parc départemental (rétrocédé au Département en 2011) et l'identification de référents sur site pour mobiliser les équipes.	DPR	1/ mi 2011 : rédaction de fiches pratiques définissant les filières d'élimination des déchets (en liaison avec le Parc) intégrées dans le classeur de l'entretien routier. 2/ Poursuite de la mise en conformité de chaque ART pour le stockage et l'évacuation des déchets et communication sur les consignes de sécurité. 3/ Réflexion sur le recours aux déchetteries départementales pour des interventions excentrées.	Moyens internes constants + assistance des entreprises pour le ramassage et stockage dans les centres avant évacuation
3.7	Optimiser la gestion des déchets de chantiers de travaux neufs et d'entretien du réseau routier départemental.			Le dispositif de Schéma d'Organisation Environnementale incite les entreprises à intégrer dès la conception de l'offre, les conditions de gestion et d'élimination des déchets. Un suivi doit être développé en vue d'initier une réflexion sur des leviers plus contraignants en vue de favoriser concrètement la valorisation des déchets.	DPR	Réflexion sur des leviers plus contraignants en vue de favoriser concrètement la valorisation des déchets, notamment dès la phase d'analyse des offres. (Cf. action 3.2.3 complémentaire)	Moyens internes constants
3.8	Développer la gestion et la prévention des déchets au sein des collèges.			Comme pour l'administration, l'enjeu consiste à mieux structurer la gestion des déchets notamment pour anticiper les évolutions potentielles des coûts de gestion. La mobilisation est essentielle ainsi que le développement d'actions exemplaires et reproductibles, favorisant le recyclage, la reprise et la réutilisation.	DEESF	Poursuite des travaux pour l'optimisation de la gestion des déchets au sein d'un groupe de travail réunissant les gestionnaires et syndicat de collecte (action menée de concert avec l'action 1.4.2 sur l'énergie).	Chiffrage en cours

**Axe 4 : Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles.**

Pour créer les conditions favorables à la mobilisation et à inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles, la stratégie adoptée est structurée en 4 niveaux complémentaires :

- 1- Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des agents sur les enjeux climatiques et énergétiques (actions 4.1) : un guide du plan climat sera élaboré et diffusé ainsi qu'une exposition pour appuyer des réunions d'information décentralisées. Un temps fort sera également renouvelé et une information continue sera assurée par les supports existants (Sésame, Diapason).
- 2- Favoriser l'ancrage du changement des comportements (actions 4.2) : un guide dématérialisé des éco-gestes sera réalisé, des permanences info-énergie seront organisées auprès des agents. Une réflexion sera lancée avec le Comité d'Œuvres Sociales pour « verdir » les prestations proposées. Enfin, les Correspondants Développement Durable seront associés à ces travaux pour animer, relayer et conseiller les agents au sein de leur direction.
- 3- La formation des acteurs aux nouveaux enjeux (actions 4.3) fera l'objet d'une offre renforcée et élargie : formations sur l'adaptation au changement climatique et la vulnérabilité (6 sessions), formation des travailleurs sociaux à la détection et la prévention pour lutter contre la précarité énergétique (5 Maisons Départementales des Solidarités), réunions sur le suivi de chantiers routiers exemplaires et formations aux nouvelles techniques routières...
- 4- L'ancrage du changement au niveau stratégique et managérial (actions 4.4) se concrétisera par la mise en œuvre d'un dispositif de conseil et d'accompagnement interne, par l'équipe projet Plan climat – énergie par exemple sur des études et projets exemplaires et innovants.

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 4 : Inciter chacun à réduire ses émissions à travers ses actes et ses pratiques professionnelles</b>							
<b>4.1 Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du Conseil général</b>							
4.1	Renforcer la sensibilisation et la mobilisation des acteurs du Conseil général.	4.1.1	Création et diffusion de supports d'information / sensibilisation.	Poursuite de l'information et de la sensibilisation des agents via la conception d'un guide de référence sur la démarche Plan Climat Energie et de la mise à disposition d'une exposition mobile sur les enjeux et pistes d'actions poursuivies par le PCE pouvant appuyer des réunions d'informations décentralisées.	DEE	Diffusion du guide PCE Finalisation des expositions (hors plan action territoire) Création de documents en vue de la phase de mobilisation des acteurs (cf. action 7.1)	16 000 € (budget com. Plan climat).
		4.1.2	Sensibiliser les agents par la communication interne et des temps d'échanges.	Déploiement d'un dispositif d'information régulier sur l'avancée de la démarche et de son plan d'actions via la rédaction d'articles sur les supports de com existants (Sésame, Diapason). Innové dans les processus de sensibilisation des agents en favorisant une stratégie de mobilisation de proximité via l'organisation de réunions d'informations délocalisées.	DEE	Réalisation d'articles pour Diapason et Sésame. Identification des actions du PCE par un label. Organisation de 4 réunions d'information délocalisées sur des sites départementaux.	Moyens internes constants.
		4.1.3	Développer ou participer à des temps forts de sensibilisation.	Créer une dynamique collective et originale sur la démarche PCE en mobilisant les agents, les chefs de projet et partenaires autour de temps forts favorisant les échanges et l'information: le mois du Développement durable, journée d'accueil institutionnel, journées thématiques organisées par les directions...	DEE	Rédition d'une journée "climat" lors du mois du Développement Durable (expo + conférence) Participation aux journées d'accueil institutionnel. Identification d'autres temps forts internes en vue d'une proposition de participation de l'équipe projet PCE.	16 000 € (budget com. Plan climat).
<b>4.2 Favoriser l'ancrage du changement des comportements</b>							
4.2	Favoriser l'ancrage du changement des comportements	4.2.1	Poursuivre la formation et le soutien au rôle d'animation et de relais des correspondants Développement Durable.	Ancrer dans la durée et la qualité le processus de sensibilisation et de formation des correspondants développement durable (CDD) par l'organisation régulière de réunion avec le Club des CDD pour favoriser l'émergence d'initiatives concertées et d'actions concourant à la sensibilisation des agents.	DEE	2 séries de réunions / ateliers pour cibler les actions prioritaires et définir les dispositifs et outils à mettre en œuvre.	Moyens internes constants.
		4.2.2	Réaliser et diffuser un guide de bonnes pratiques ou éco-gestes.	Compte tenu de la diversité des actions potentielles et de la forte demande des agents d'un outil d'information concret pour agir, un guide dématérialisé des éco-gestes traitant de plusieurs domaines (énergie, eau, déchets...) sera réalisé.	DEE	Définition des thématiques et des modalités de réalisation (support, format...) Réalisation de 1ères fiches (déchets, énergie...)	Moyens internes constants (+ stagiaire). Budget communication spécifique PCED mobilisable (16 000 €).
		4.2.3	Organiser des « permanences Info Energie » pour les agents.	Déployer un dispositif de permanences info-énergie avec l'appui de la Maison de l'Environnement 77 afin de permettre aux agents d'accéder à un service de conseil de proximité. Ce service leur permettra d'obtenir des informations pratiques et personnalisées pour réaliser des économies d'énergie (habitat, déplacements...).	DEE	Opérations tests menées au cours du 1er semestre en vue de la mise en œuvre du dispositif « permanences Info Energie » pérenne. Communication sur cette nouvelle offre de service.	Service gratuit en 2011.
		4.2.4	Proposer des prestations sociales plus vertueuses et soucieuses de la préservation de l'environnement.	Le Comité d'Oeuvres Sociales (COS) se joint à la démarche pour orienter les prestations sociales existantes vers des offres plus respectueuses de l'environnement ce qui permettra de sensibiliser les bénéficiaires. L'offre pourrait être élargie par de nouveaux services et à des prestations à service rendu identique ayant un impact moindre sur l'environnement.	COS	1. Recenser les offres de "voyage vert" afin de proposer ultérieurement un voyage qui réponde aux critères de l'éco-tourisme. 2. Travailler sur la conception d'un goûter de Noël qui favorisent les produits locaux. 3. Evaluer l'opportunité et la faisabilité de faire bénéficier aux adhérents du COS d'avances sociales intégrant des critères d'efficacité énergétique (critères d'attribution pour bonifier les aides sociales). 4. Etudier la faisabilité de mettre en place un chèque vert. 5. Former les élus du Conseil d'administration du COS à une journée de sensibilisation au développement durable.	Hors budget CG : 20 000 € (budget COS consacré au Développement Durable)
<b>4.3 Former les acteurs pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques</b>							
4.3	Former les acteurs pour répondre aux nouveaux enjeux climatiques et énergétiques.	4.3.1	Intégrer l'enjeu « climat - énergie » dans les objectifs stratégiques de formation . Identifier et inciter aux nouvelles formations professionnelles répondant aux objectifs du Plan climat énergie.	Dans le cadre du "plan de formation", l'enjeu "climat-énergie" est pleinement intégré dans l'axe 1 "formations stratégiques" qui répond aux besoins structurants et transversaux communs à l'ensemble des services du Département. Les offres de formations qui seront proposées s'inscrivent dans deux volets : 1/ Intégrer le nouvel enjeu climat-énergie dans les responsabilités managériales et les prises de décision stratégiques. 2/ Nouvelles pratiques professionnelles pour répondre aux enjeux climat-énergie.  Afin de concilier les besoins des services (axe 2 et 3 du plan de formation) avec les nouveaux enjeux climatiques et énergétiques, une évaluation sera réalisée en vue d'anticiper les besoins, d'inciter et d'orienter les directions concernées.	DEE	1/ Concernant le 1er volet stratégique, des sessions de formation sont proposées sur la "vulnérabilité au changement climatique : répondre aux enjeux de l'adaptation". 2/ Pour le 2nd volet stratégique, la réflexion sera poursuivie pour étendre l'offre de formations "stratégiques" en 2012 à d'autres thèmes en complément de celles proposées ci-après (actions 4.3.2. etc.). Une analyse du plan de formation (années 2010-11) sera lancée en vue d'identifier les nouveaux besoins des directions et de les inciter à suivre des formations sur les enjeux du PCE.	1/ 10 000 € formation adaptation (budget DEE) 2/ inclus dans le budget formation
		4.3.2	Formations liées à la gestion "durable" de l'activité voirie.	Des formations seront programmées pour: - accompagner la diffusion du guide de l'entretien routier - poursuivre la formation des contrôleurs de travaux à la mise en œuvre des Schémas d'Organisation Environnementaux des chantiers notamment par la présentation du retour d'expérience d'une opération exemplaire dans le strict suivi de son SOE et de son adaptation au chantier	DPR	- 2011 : Suivi exemplaire du SOE sur un chantier - 2011 : retour d'expérience en journée technique routière sur le suivi exemplaire d'un chantier - formations à de nouvelles techniques d'entretien des routes - diffusion et présentation du guide de l'entretien routier.	Moyens internes constants.
		4.3.3	Lutte contre la précarité énergétique	La formation de 300 travailleurs sociaux va être engagée en vue de développer la prévention par la détection, le conseil et le soutien à la mise en œuvre de travaux.	DIH	Poursuite des formations auprès de 5 MDS et aux travailleurs sociaux des associations mandatées pour faire l'Accompagnement Social Lié au Logement.	80 000 € (incluant les formations travailleurs sociaux).
		4.3.4	Développer la capacité de conseil et d'information du Conseil général auprès des bénéficiaires des aides financières.	Poursuite de l'information et de la formation des agents pour développer la capacité de conseil auprès des bénéficiaires dès la définition des projets des partenaires.	DADT	Formation des agents DADT sur un thème lié à l'éco-conditionnalité des aides du CG en 2011. Accompagnement des directions dans la mise en œuvre des éco-conditions. Réunions trimestrielles avec les services pour échange d'expériences.	1 500 €
		4.3.5	Achats publics durables.	Définition puis mise en œuvre d'un dispositif de formation / information sur le thème des achats éco-responsables (intégrant les aspects carbone/énergie).	DMP	Le format des formations, les modalités d'intervention seront définis en janvier 2011 pour l'organisation de premières sessions dans l'année.	Chiffrage en cours.

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>4.4 Ancrer le changement par le soutien à l'innovation dans les projets et les outils de gestion</b>							
4.4	Ancrer le changement par le soutien à l'innovation dans les projets et les outils de gestion.	4.4.1	Soutenir l'initiative aux projets innovants et transversaux.	Favoriser les modifications durables dans le management de projet pour inciter à intégrer les enjeux climatiques et énergétiques.	DEE	Définition et validation d'un dispositif d'incitation (ex. forme d'appel à projet interne) et d'accompagnement technique et financier d'initiatives ou projets innovants et transversaux dispositif d'appel à projet (1er trimestre 2011). 1er appel à projet : 2nd trimestre 2011.	Crédits disponibles : 40 000€ budget PCE
		4.4.2	Développer des processus de pilotage et d'évaluation mobilisateurs.	Les dispositifs de suivi et d'évaluation de la démarche adoptés par l'Assemblée départementale le 24 septembre 2010. Ces dispositifs ont également vocation à mobiliser les élus, l'encadrement et les chefs de projets.	DEE	Developpement d'un tableau de bord collaboratif.	Moyens internes constants.

<b>Axe 5 : Promouvoir l'efficacité carbone / énergie par les services rendus et les politiques publiques.</b>
---

Pour contribuer à la réduction des GES du territoire dans les secteurs fortement émissifs (habitat, transport, agriculture, etc.), par les leviers d'infléchissement (aménagement, urbanisme, développement économique, etc.) et impliquer les acteurs du territoire pour ancrer les évolutions de pratiques à long terme, la stratégie adoptée est orientée en deux approches :

- Une approche transversale qui vise à :
  - Renforcer l'efficacité de l'action financière du Département en intégrant des principes d'efficacité énergétique et de réduction des impacts d'émissions de GES dans le cadre de la révision de politiques contractuelles et sectorielles. Ainsi, l'ensemble des dispositifs d'aide devront être éco-conditionnés avant la fin de l'année 2011 (action 5.1), la cible énergétique étant prioritaire. Un accompagnement interne et externe sera également mis en œuvre.
  - Ancrer les enjeux climatiques et énergétiques dans la conception, la révision, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, schémas, projets et actions départementales. Le Projet départemental de Territoire, adopté le 28 mai 2010, constitue un point d'appui essentiel pour le PCED. Il sera le vecteur d'une intégration des enjeux climatiques et énergétiques dans les projets de développement du territoire et les politiques territoriales qui en découleront. Du fait de l'interpénétration des deux démarches et de nombreuses orientations communes, un suivi croisé sera réalisé pour optimiser l'efficacité des travaux.
- Une approche sectorielle qui consiste pour le Département à décliner des actions nouvelles ou à infléchir celles existantes, pour concourir aux deux objectifs cités, dans chacune des politiques concernées. Parmi les nombreuses actions présentées dans le plan annexé à la délibération, on peut citer 4 domaines :
  - Dans le domaine de l'habitat (actions 5.2), la poursuite de l'intervention auprès de l'O.P.H 77 dans le cadre de son programme de réhabilitation du patrimoine, un projet de refonte des aides adossées à celles de l'ANAH visant l'ensemble des propriétaires, le soutien au développement des Espaces Info Energie, structures de conseil auprès des seine-et-marnais, une étude pour l'élaboration d'un plan départemental de l'habitat.
  - Dans le domaine de l'aménagement et de l'urbanisme (actions 5.3), la définition d'une politique en matière de zones d'activités durables et la révision du dispositif d'aides, la formalisation d'un référentiel de création de quartiers durables, la définition des objectifs du projet « route durable »...
  - Dans le domaine de la mobilité (actions 5.4), le renforcement des infrastructures notamment à travers 3 projets de liaisons Transport collectif en sites propres (TCSP), l'incitation à l'amélioration de l'efficacité énergétique des transports (dispositif Proxibus, PAM 77, transports scolaires), la promotion du site « co-voiturage77.fr »...
  - Dans le domaine de l'environnement (actions 5.5) on peut retenir l'incitation à améliorer les performances énergétiques dans le domaine de l'épuration des eaux, l'incitation des filières agricoles à la valorisation énergétique de la biomasse, le soutien à la structuration de filières « circuits courts », le soutien à la politique régionale de prévention des déchets (par exemple en accompagnant les projets de « ressourceries »).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 5 Promouvoir l'efficacité carbone/énergie par les services rendus et les politiques publiques</b>							
<b>5.1 Insuffler des objectifs d'efficacité énergétique et de réduction d'impact carbone dans l'ensemble des politiques et services pour inciter les acteurs</b>							
5.1	Insuffler des objectifs d'efficacité énergétique et réduction d'impact carbone dans l'ensemble des politiques et services pour inciter les acteurs.	5.1.1	Inciter les partenaires à intégrer la performance énergétique et « carbone » par la mise en place des éco-conditionnalités des aides à l'investissement du Conseil Général.	Poursuivre la déclinaison de la cible prioritaire de l'amélioration de la performance énergétique dans les politiques sectorielles et contractuelles et évaluer l'efficacité "carbone" des aides départementales révisées.	DADT	Réviser l'ensemble de ces dispositifs d'aide avant fin 2011 : - 1er semestre 2011 : organisation de réunions avec ces services et travail sur les critères - 2ème semestre 2011 : vote par l'Assemblée départementale des nouveaux règlements intégrant l'éco-conditionnalité des aides. Politiques contractuelles : 30% des aides « bonifiées » en 2011.	Moyens internes constants.
		5.1.2	Accompagner les acteurs par le conseil, l'information, la formation.	Développer les outils de conseil, d'information, de formation, d'échanges en favorisant la mise en réseau des acteurs.	DADT	Organisation de 2 réunions d'information et d'échange avec des collectivités sur des thèmes relatifs au dispositif d'éco-conditionnalité des aides. Réalisation d'un espace collaboratif informatique (commun à la démarche PCE et Agenda 21, cf. action 7.2) permettant la mutualisation de données, d'exemples et d'informations avec les territoires infra-départementaux.	3853 € (recrutement d'une apprentie sur 2010/2011, budget RH)
<b>5.2 Habitat : inciter à la sobriété, l'efficacité et aux énergies renouvelables</b>							
5.2	Habitat : inciter à la sobriété, l'efficacité et aux énergies renouvelables.	5.2.1	Soutenir l'efficacité énergétique dans les logements sociaux.	Le Département accompagne financièrement l'O.P.H. 77 dans la réalisation d'un important programme de réhabilitation du patrimoine, jusqu'en 2014, visant 7500 logements dont l'un des objectifs principaux est l'amélioration thermique. L'évaluation de l'efficacité des opérations doit être renforcée.	DIH	Avenant n°1 à la convention 2010-2014 (signée en janvier 2010), prévu à la séance de janvier 2011. Deux comités de suivi au minimum en 2011. Engager la réflexion sur l'évaluation de l'efficacité énergétique des opérations réalisées.	4 000 000 € (enveloppe 2011)
		5.2.2	Soutenir l'efficacité énergétique dans les logements privés.	Engager une réflexion sur la révision des critères des aides du Département complémentaires à celles de l'ANAH en vue de renforcer la destination de ces aides à la lutte contre la vulnérabilité énergétique.	DIH	Projet de refonte des critères de subvention début 2011 visant : - les propriétaires bailleurs (OPAH, plan de sauvegarde) - les propriétaires occupants avec une attention particulière aux aides pour les travaux de maîtrise de l'énergie. Objectif d'augmentation du nombre de dossiers de travaux liés à la maîtrise de l'énergie.	475 000 €
		5.2.3	Intégrer les critères de performances dans le dispositif de "garanties d'emprunt".	Une révision des critères relatifs au dispositif d'octroi des « garanties d'emprunt » est engagée.	DF	Etudier la possibilité d'intégrer des éco-conditions et notamment sur l'aspect de l'impact énergétique dans le processus de révision du dispositif de garantie d'emprunt	Moyens internes constants.
		5.2.4	Développer les services de conseil en matière de performance énergétique auprès des Seine-et-Marnais.	Pour mobiliser les Seine-et-Marnais, les acteurs économiques, les aménageurs du territoire sur les enjeux énergétiques et climatiques et soutenir les changements de comportements et les projets des acteurs, le développement d'un dispositif d'information et de conseil est indispensable.	DEE	- EIE: 2 réunions du comité de pilotage et définition des besoins en vue de déterminer les moyens partenariaux nécessaires au développement des EIE - EIE: assurer la réponse aux demandes des collectivités.	Moyens internes constants.
		5.2.5	Engager un diagnostic de l'habitat en Seine-et-Marne.	Engager un diagnostic de l'habitat en vue de créer un schéma départemental de l'habitat pour évaluer les politiques et enjeux et définir des priorités d'intervention.	DADT	Une étude pour l'élaboration d'un Plan Départemental de l'Habitat sera menée en 2011.	75 000 €
<b>5.3 Des politiques d'aménagement et d'urbanisme durables</b>							
5.3	Des politiques d'aménagement et d'urbanisme durables.	5.3.1	Soutenir le développement durable des zones d'activités.	Réflexion engagée sur la formalisation d'un partenariat (CG, ARENE, CCI, CAUE, Aménagement 77...) pour la réalisation d'un diagnostic des zones d'activités existantes. Définition d'une politique départementale en matière de ZA Durables	DADT	Réalisation de l'état des lieux des ZA (inventaire des zones d'activités du Département) dans le cadre d'un stage de 6 mois en 2010/2011. Définition d'une politique départementale en matière de ZA Durables et révision du dispositif d'aide à la requalification des ZA.	Moyens internes constants.
		5.3.2	Soutenir le développement de quartiers durables.	Réflexion sur la création d'un référentiel en vue de soutenir les projets territoriaux. Définition des modalités d'intervention du Département pour le développement de quartiers durables.	DADT	Formalisation du référentiel en juin 2011.	Moyens internes constants.
		5.3.3	Renforcer la durabilité des routes.	Déclinaison de la convention d'engagement volontaire "route durable" avec les acteurs de conception, réalisation et maintenance des infrastructures routières, voiries et espaces publics urbains adoptée le 28 mai 2010.	DPR	Définition des objectifs par groupe de travail.	Moyens internes constants.
		5.3.4	Inciter les collectivités à renforcer la durabilité des routes.	A travers les programmes triennaux de voirie: appliquer des éco-conditionnalités et de la charte de développement durable pour inciter les collectivités à des pratiques vertueuses.	DPR	Accompagnement des collectivités locales sur tous les contrats dans le cadre du nouveau règlement.	Moyens internes constants.
<b>5.4 Réduire les émissions liées aux déplacements des Seine-et-marnais</b>							
5.4	Réduire les émissions liées aux déplacements des seine-et-marnais.	5.4.1	Développer l'offre de transport collectif et son attractivité.	1 - Accroître la fréquentation des lignes Seine-et-Marne Express 2 - Réflexion sur la création de nouvelles liaisons notamment de rocade sur la frange est du département 3- Développement de l'information sur l'offre de transport collectif 4- Réflexion sur l'élaboration d'une agence départementale de la mobilité ou de soutien aux initiatives locales (2012)	DT	1- Participation à l'offre de transport collectif : lignes Seine-et-Marne Express 2- Réflexion sur la création de nouvelles liaisons: lancement éventuel d'une procédure de mise en concurrence (par le STIF, l'autorité organisatrice en matière de transport en IdF) 3- Développement de l'information sur l'offre de transport collectif : suite à la réalisation des cartes de l'offre de transport, réalisation sur le site du Conseil général en 2010 et sur Smartphone en 2011 de fiches horaires numériques (Seine-et-Marne Express)	1- 4,750 M€ 3- Budget 2010 (DIE)
		5.4.2	Renforcer les infrastructures.	1-Développer les parcs -relais sur les Seine-et-Marne Express. 2- Créer des liaisons de Transports en Commun en Site Propre (TSCP).	DT	1/ Suite à l'enquête Parcs Relais auprès des usagers, des conducteurs de cars et des Maires en 2010, lancement en 2011 de projets (communes = maîtres d'ouvrage / Département = facilitateur (support technique, ...)) 2/ Création des liaisons TCSP: A/ Sénart-Corbeil : mise en service en juin 2011 B/ Sénart-Melun : approbation du Schéma de principe au 1er semestre 2011 et enquête publique à l'automne 2011 C/ Secteur 3 et 4 de Marne-la-Vallée : avenant n°8 à la convention Disney : Schéma de desserte en juin 2011 (STIF) et lancement d'études sectorielles fin 2011 (MO Départementale éventuellement).	1/ 0€ (car financé à 100% par le STIF et la RIF) 2/ A/ CP: 1,598 M€ B/ CP: 244 K€ C/ CP: 100 K€
		5.4.3	Améliorer l'efficacité du transport à la demande.	Engager des actions d'amélioration de l'efficacité énergétique du transport à la demande sur le dispositif d'aide « Proxibus » et le service PAM 77.	DT	1- Dispositif Proxibus: inciter au dispositif de bonification des aides (prise en charge de 60% du déficit au lieu de 50%) en cas d'utilisation de véhicule utilisant des énergies alternatives 2 - PAM 77 : formation des chauffeurs à l'éco-conduite / réflexion sera menée sur la réduction de la consommation de carburant	1 - 350 K€ (budget global TAD) 2 - 5,4 M€ (budget global Pam77)

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
		5.4.4	Développer le covoiturage.	Renforcer et cibler la promotion pour améliorer l'usage du site internet "covoiturage77.fr".	DT	Promotion grand public et ciblée (ex. mailings enseignants collèges) / Développer les liens ou modules sur les sites de collectivités locales / Promotion auprès des entreprises / Ajout d'un encart sur la fiche accessibilité dans le guide de l'action éducative.	CP : 20 000 €
		5.4.5	Renforcer la politique départementale "Vélo".	Préciser les modalités techniques d'intervention du schéma départemental des itinéraires cyclables permettant une programmation d'aménagements cyclables.	DPR	Mise en œuvre de l'Observatoire Vélo. Projets sous maîtrise d'ouvrage départementale: deux opérations. Accompagnement des collectivités dans le cadre des dossiers de demande de CTV.	Pour travaux sous MOA CG : CP 600 000 € (AP 500 000 €)
		5.4.6	Soutenir les expérimentations et l'innovation en matière de déplacements.	- Moderniser le parc de véhicules des transports scolaires (2011) - Etudier l'opportunité et la faisabilité d'une expérimentation de technologies plus propres sur les véhicules de transport scolaire (2012) - Développer le partenariat sur l'innovation et sur la vulnérabilité économique des Seine-et-Marnais en matière de transport (tel que le pôle de compétitivité ADVANCITY, villes et mobilité durables) (2012-2013)	DT	Engager la modernisation du parc de véhicules des transports scolaires (vers Euro3 ou + avec FAP) à travers la commande publique (réflexion sur les critères).	Moyens internes constants.
<b>5.5. Renforcer les politiques environnementales en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques</b>							
5.5	Renforcer les politiques environnementales en intégrant les enjeux climatiques et énergétiques.	5.5.1	Intégrer la performance énergétique dans le domaine de l'eau > Assistance et conseil des maîtres d'ouvrage.	A travers le Plan Départemental de l'Eau, agir sur la performance des 300 équipements de traitement du territoire en renforçant l'assistance aux maîtres d'ouvrages sur la cible énergétique (guide, conseil).	DEE	1/ Insérer dans les DCE une demande de propositions pour optimiser les consommations énergétiques des STEP. 2/ Intégrer dans les critères d'analyses des offres un sous-critère de performance énergétique.	Moyens internes constants.
		5.5.2	Intégrer la performance énergétique dans le domaine de l'eau : insertion d'éco-conditionnalités dans les politiques d'aides financières	Introduire des éco-conditions spécifiques pour optimiser le fonctionnement du réseau de distribution d'eau potable des collectivités et en l'élargissant à l'assainissement Améliorer la connaissance des consommations énergétiques des stations d'épuration et unités de traitement des eaux potables en vue d'améliorer leur efficacité énergétique.	DEE	1/ Utiliser la base de données d'exploitation des stations pour cibler les process de traitement les plus consommateurs. 2/ Sensibiliser les élus qui ont les stations les plus consommatrices 3/ Précautionner de bonnes pratiques pour réduire les consommations d'énergie des STEP (fiche éco-step) 4/ Utiliser ces données pour travailler en 2012 sur les éco-conditions pour les nouvelles STEP	Moyens internes constants.
		5.5.3	Intégrer la performance énergétique dans le domaine de l'eau : communiquer à travers le site de l'eau « eau.seine-et-marne.fr »	Le site de l'eau « eau.seine-et-marne.fr » et les communications afférentes permettent de diffuser des recommandations d'économie d'eau et par voie de conséquence d'énergie.	DEE	Enrichir le site de l'observatoire de l'eau pour intégrer des mises à jour, nouvelles informations pratiques, pistes pour agir en faveur des économies d'eau et d'énergie (recherche d'innovation).	Moyens internes constants.
		5.5.4	Encourager une agriculture seine-et-marnaise durable et moins émissive - favoriser l'usage de la biomasse.	Encourager la valorisation de la biomasse locale pour produire de l'énergie.	DEE	Volet inclus dans le cadre de la définition d'une politique énergétique départementale. (cf. action 6.2)	Moyens internes constants.
		5.5.5	Encourager une agriculture seine-et-marnaise durable et moins émissive - favoriser les produits locaux pour restauration dans les collèges.	Insertion des productions locales pour la restauration des collégiens.	DEE	Etudier la possibilité de participer à la structuration et la pérennisation des filières locales (filière laitière ...).	Moyens internes constants.
		5.5.6	Encourager une agriculture seine-et-marnaise durable et moins émissive - favoriser l'usage des bio-matériaux.	Inciter à la structuration des filières de production des agro-matériaux et inciter à leur usage dans les constructions. Cet objectif fait l'objet d'une orientation du Projet de territoire (chantier n°4).	DEE	La feuille de route à définir pour le chantier n°4 (action 5.6.2) devrait conduire à identifier et réunir les acteurs pour structurer cette action.	Moyens internes constants.
		5.5.7	Engager la réflexion sur une politique de gestion des déchets visant la performance énergétique.	La mise en œuvre des Plans Régionaux d'Élimination des Déchets vont induire une réflexion sur les orientations d'une éventuelle nouvelle intervention départementale visant les opérations de collecte et d'élimination concourant aux objectifs de performance énergétique du PCE : les motorisations alternatives des bennes de collecte, les procédés de valorisation des déchets vertueux permettant la récupération de chaleur ou de biogaz, le raccordement aux réseaux de chaleur, etc.	DEE	Adopter une politique de soutien au développement des recycleries (2nd trimestre 2011). Contractualisation avec le Cridf pour un plan départemental de prévention.	30 000 € (soutiens aux projets de recycleries).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
5.6. Soutenir une activité économique durable							
5.6	Soutenir une activité économique durable	5.6.1	Soutenir un développement économique "éco-responsable" à travers les dispositifs départementaux	Plusieurs dispositifs départementaux permettent de soutenir le développement de l'activité économique en y intégrant des préoccupations environnementales : « e-transformation 77 », le fond "attractivité", le fond d'aide à l'innovation, etc. Des réflexions seront engagées en vue de renforcer les objectifs de réduction de la vulnérabilité des entreprises, de soutien aux activités économiques "vertueuses".	DADT	- e-transformation : maintien des projets soutenus à une vingtaine sur 2011 - fonds d'attractivité : reconduction du dispositif - fonds d'aide à l'innovation : reconduction du dispositif pour 5 projets	Budget mobilisables : - 300 000€ (e-transformation) - 900 000 € (fonds d'attractivité) - 225000€ (fonds d'aide à l'innovation)
		5.6.2	Soutenir un développement économique "éco-responsable" et le développement des activités d'éco-constructions	Le Projet Départemental de Territoire identifie un chantier de soutien à l'« éco-construction » : structurer la filière, soutenir la recherche dans le domaine des nouveaux matériaux, les capacités de transformation, de recyclage, développer les énergies renouvelables, etc. Ces actions concourent aux objectifs du PCE. Le soutien au développement d'un cluster de la ville durable constitue un axe prioritaire et le Département finance le pôle de compétitivité ADVANCITY dans le secteur de l'innovation et de la recherche. Cet axe sera développé avec l'appui de l'agence "Seine-et-Marne Développement" qui intervient également dans ce secteur (études, aides financières, formations).	DADT	Définition d'une feuille de route en vue de structurer et développer le contenu du chantier n°4 du "Projet de territoire": identification des projets et études de la faisabilité de partenariats (soutiens, accompagnement...) selon la méthodologie proposée dans le cadre de la démarche PDT.	Budgets identifiés : - budget de subvention pour les 3 pôles de compétitivité : 1,4M d'€ en 2011 - adhésion à Advancity : 30 000€
		5.6.3	Réduire l'impact de l'activité touristique et renforcer sa durabilité	Le Département s'est doté d'un schéma départemental du tourisme pour la période 2009-2013, un objectif majeur étant de favoriser un tourisme plus durable. Les orientations du PCE sont intégrées dans la déclinaison des actions du schéma à travers l'accessibilité aux sites touristiques et les hébergements, l'amélioration de la performance énergétique de l'hébergement...		- Projet de délibération adoptant l'eco-conditionnement des aides à l'hébergement touristique (cible énergétique intégrée). - A travers le renouvellement avec la convention de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur le volet tourisme, le Département s'engage à soutenir l'action de promotion et la formation aux éco-geste auprès des professionnels du tourisme (de l'hébergement notamment).	Moyens internes constants.
5.7. Enseignement et formation							
5.7	Enseignement et formation	5.7.1	Mobiliser les collèges sur les enjeux "climat-énergie" .	Dans le cadre du projet "Collège du 21ème siècle", une trentaine de Projets Educatifs 77 (PE77) portent sur l'Education au Développement Durable (EDD). De nombreuses actions concourent ainsi aux objectifs du PCE : développement des ressources numériques pour collégiens et dématérialisation, éducation nutritionnelle, éco gestes, déplacements. La réalisation d'Agenda 21 scolaire permet également de mobiliser des collèges et d'expérimenter des actions en y intégrant un volet pédagogique.	DEESF	A ce jour 29 PE77 liés à l'EDD (équilibre alimentaire, éco-gestes, gestion des déchets et de l'eau...) Une relance des projets Agendas 21 scolaires est prévue (avec le soutien de la Maison de l'Environnement 77) car leur pérennisation n'est pas assurée.  Lancement du concours Collèg'Ecolo, créé à l'initiative du Conseil des jeunes 77, et greffé sur le dispositif des Projets Educatifs 77 2010-11, pour mettre en valeur "un collège..." 17 projets retenus, bénéficieront d'une aide financière et technique: jury prévu en mai 2011 avec trois prix à la clé de 1 000, 750 et 500€ avec valorisation de l'événement à prévoir.  Dans le cadre des nouvelles actions du Collège du 21ème siècle l'orientation sera donnée à l'Eco-citoyenneté et plusieurs actions concourent aux objectifs du PCE: rôle de levier du soutien financier aux Projets éducatifs 77, incitations au covoiturage, réflexion sur le traitement des déchets, prise en compte des aspects Bilan Carbone dès la conception et le choix de la localisation d'un collège...	Moyens internes constants (Pour mémoire 24 000 € consacrés en 2010 aux PE77 EDD)  Budget Collèg'Ecolo sur budget CJ77 (2 250€ de prix + événement)
		5.7.2	Favoriser le partage des connaissances et développer la formation sur de nouvelles filières et nouveaux métiers du DD	L'inflexion des formations professionnelles dans des secteurs d'activités en pleine mutation (BTP, énergies...) est essentielle et le Département peut y contribuer en partenariat avec la Région Île-de-France et l'ADEME et les acteurs du BTP. Il s'agit d'une condition incontournable pour faire de la Seine-et-Marne un territoire leader de l'éco-construction.	DEE	Un axe de travail commun au Projet Départemental du Territoire à développer au cours de l'exercice 2011 (cf. action 5.6)	Moyens internes constants.

**Axe 6 : Préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources.**

Pour développer les conditions permettant de préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et à préserver les milieux et les ressources, la stratégie s'articulera autour de deux axes, prémisses d'une politique ambitieuse en matière d'adaptation :

- Lutter contre la vulnérabilité énergétique des habitants et du territoire

La protection des populations les plus fragiles est au cœur des missions du Conseil général et la progression de la vulnérabilité énergétique nécessitera de renforcer l'aide financière aux ménages en situations de précarité (action 6.1.1). Le dispositif de prévention d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L) (action 6.1.2) sera complété progressivement par le dispositif de détection déployé par les travailleurs sociaux (formations et outils de détection) et la mise en œuvre de visite conseil chez l'habitant (actions 6.1.3).

Une politique énergétique départementale sera étudiée avec les partenaires du Conseil général et proposée à la mi-2011 (action 6.2). Elle visera à structurer notre intervention sur le territoire (et incidemment sur le patrimoine) pour favoriser le développement des énergies renouvelables et l'augmentation du rythme des réhabilitations sur le patrimoine public et privé.

- Initier les réflexions et préparer les processus d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique

Les réflexions seront poursuivies avec les acteurs du territoire dans les différents domaines sectoriels vulnérables aux impacts climatiques (milieux naturels, biodiversité, ressources, biens, santé, tourisme) et concrétisés par des études et des propositions d'actions qui composeront une partie du volet territorial du plan climat énergie (actions 6.3 et 6.4).

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 6 : Préserver les seine-et-marnais et l'économie locale de la vulnérabilité énergétique, des risques naturels et sanitaires et préserver les milieux et les ressources</b>							
6.1	Renforcer l'aide et la prévention auprès des ménages en situation de précarité énergétique.	6.1.1	Apporter une aide financière aux ménages en situation de précarité énergétique.	Le Fonds de Solidarité Logement est indispensable (FSL) pour près de 6000 foyers mais le nombre de demandeurs augmente fortement. Une redéfinition des critères d'attributions et des plafonds de ressources afin de les adapter à la situation socio-économique des ménages est engagée. Le dispositif d'accompagnement par les ASLL (action suivante) doit être soutenu et adapté à la demande.	DIH	Apporter une aide financière aux ménages en situation de précarité énergétique. Mettre en œuvre le nouveau règlement intérieur (passage prévu en séance en avril 2011)	3 300 000 € (budget global FSL)
		6.1.2	Accompagner les habitants en situation de précarité énergétique.	Le dispositif d'accompagnement social lié au logement (A.S.L.L.), consiste améliorer l'usage du logement dans le cadre d'une attribution du F.S.L. Les 31 travailleurs sociaux issus de 13 associations agréées permettent ainsi de garantir une meilleure efficacité et pérennité des mesures.	DIH	Réalisation d'un bilan du dispositif d'accompagnement social lié au logement, réformé en 2009.	1 800 000 € (budget A.S.L.L)
		6.1.3	Renforcer la prévention par la détection, le conseil et la mise en œuvre de travaux.	Une fois les travailleurs sociaux formés à la détection (cf. action 4.3.4 de formation des travailleurs sociaux), il s'agit de déployer le dispositif de repérage des situations en voie de précarisation. La visite d'un conseiller énergie (partenariat avec le PACT 77) chez l'habitant permettra de définir des préconisations d'usage et relatives aux consommations énergétiques.	DIH	- Projet de convention avec le PACT 77 - Déploiement du dispositif de repérage des situations (par les travailleurs sociaux) - Augmentation du nombre de visite conseil à domicile pour définir des préconisations d'usage et relatives aux consommations énergétiques.	80 000 € (incluant visite conseil domicile)
6.2	Soutenir la mutation énergétique du territoire pour réduire sa vulnérabilité.			Développer une politique énergétique départementale et des outils d'intervention tels qu'une société de tiers investissement, des dispositifs d'aides financières, d'accompagnement de projet...	DEE	1- Définition d'un projet de politique énergétique départementale (fin 1er semestre 2011) en vue d'intervention sur 2012 2- Réflexion sur la création d'une société de tiers investissement avec le Cridf (projet issu du PCE Cridf)	40 000€ (budget spécifique PCE)
6.3	Développer la réflexion sur les vulnérabilités du territoire et préparer les processus d'adaptation aux impacts du dérèglement climatique.			Suite à l'étude de la vulnérabilité du territoire induite par les impacts avérés et potentiels du changement climatique, poursuite de la sensibilisation et des réflexions thématiques avec les acteurs du territoire et les services.	DEE	1- Poursuite des formations internes (action n°4.3.1). 2- Définition d'une stratégie d'adaptation dans le cadre du volet territorial (cf. action 7.1). 3- Présentation des résultats lors d'ateliers avec les collectivités seine-et-marnaises (cf. action 7.2). 4- Etude ciblée sur une thématique spécifique (risques naturels...) 5- Elaboration d'un document informatif sur les principaux aléas en Seine-et-Marne	20 000€ (budget spécifique PCE)
6.4	Préserver les milieux naturels, la biodiversité et les ressources.	6.4.1	Concevoir l'Atlas de la biodiversité Seine-et-Marnaise.	Réalisation d'un outil de connaissance pour mieux intégrer les services rendus par les écosystèmes et la biodiversité dans les projets du territoire. Cette base pourra servir à améliorer la connaissance sur les impacts du changement climatique sur la biodiversité et les coûts associés.	DEE	Poursuite de l'atlas de la biodiversité : achèvement du Tome 2 Développer la rubrique biodiversité du site internet.	95 000 € (tome 2)
		6.4.2	Développer le réseau des Espaces Naturels Sensibles en Seine-et-Marne.	Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) proposé à l'Assemblée début 2011 contribue à préserver la biodiversité. Le plan d'action sur 5 ans prévoit: - la création de nouveaux périmètres ENS Départementaux et communaux et/ou régionaux compris dans les zones potentielles ENS. - de prioriser les acquisitions départementales dans les périmètres existants. - d'éco-conditionner les aides financières pour préserver et valoriser les ENS.	DEE	Objectifs 2011 dans le cadre du SDENS: 1/ Création de 2 à 3 ENS Départementaux . 2/ Acquisition par le Département d'environ 30ha. 3/ Création de 2 à 3 ENS communaux et/ou régionaux. 4/ Attribution de subventions éco-conditionnées aux communes pour préserver et valoriser les ENS communaux.	100 000 € (Invest. : acquisition départementales / AP 300 000 €) 50 000 € (Fonct. : prospection foncière) 100 000 € (Invest. subvention communes / AP 350 000 €) 200 000 € (Fonct. subvention communes)
		6.4.3	Développer les trames vertes et bleues en Seine-et-Marne.	Accompagner la Région, les EPCI et les communes dans l'élaboration des TV/TB via l'apport de nos connaissances sur le territoire (Atlas de la biodiversité, schéma des ENS, acteurs). Accompagner les EPCI et les communes dans la révision de leur document de planification (PLU, SCOT, etc) pour qu'elles intègrent les TV/TB.	DEE	2 réunions à l'initiative du CG sont prévues avec les acteurs contribuant à l'élaboration des TV/TB sur le département. Participer à l'élaboration d'une trentaine de document de planification.	Moyens internes constants.
		6.4.4	Poursuivre le développement des mesures agri-environnementales	La mise en place par le Département de MAE permet d'inciter les agriculteurs à réduire leur utilisation de produits phytosanitaires.	DEE	Poursuite du dispositif (2007-2011) et évolution dans le cadre du second Plan Départemental de l'Eau	Moyens internes constants.
		6.4.5	Préserver la ressource en eau quantitativement et qualitativement: améliorer les connaissances et les outils	Améliorer la connaissance sur les volumes prélevés, les consommations et les usages, et de la répartition de ces consommations, pour mieux anticiper les conflits	DEE	Engager la réflexion avec les acteurs du territoire notamment avec le Comité Départemental de l'Eau	Moyens internes constants.
		6.4.6	Préserver la ressource en eau quantitativement et qualitativement: économies et optimisation des usages	Favoriser les économies d'eau, et l'optimisation de son usage en poursuivant le travail d'information et de sensibilisation des consommateurs à la problématique sécheresse et aux économies d'eau	DEE	1/ Site de l'eau en Seine-et-Marne: mise en ligne d'informations pratiques 2/ Sensibiliser l'ensemble des collectivités dont les rendements de réseau de distribution des eaux sont inférieurs à 80%	Moyens internes constants.

**Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique.**

Compte tenu des travaux engagés à l'échelle régionale (le Conseil Régional Ile-de-France devrait adopter son Plan climat en mars 2011 et le Schéma Régional Climat Air Energie doit être co-adopté par le Préfet et le Président du Conseil Régional à l'été 2011) et des nombreuses démarches engagées sur notre territoire, l'enjeu pour le Département réside dans sa capacité à susciter des synergies entre acteurs.

Le volet territorial devra donc être co-élaboré avec les parties prenantes en développant l'originalité (pour intéresser), apportant une réelle valeur ajoutée pour les acteurs et le Département (pour impliquer) et répondant aux attentes des acteurs (pour ancrer l'échange dans la durée).

En outre, la démarche territoriale du PCED devra s'appuyer sur les orientations définies par le Projet Départemental de Territoire et les travaux des 5 chantiers territoriaux qui traitent de thématiques communes (l'accessibilité et la qualité des services, la mobilité, l'attractivité du territoire, le leadership dans l'éco-construction, le nouveau modèle d'aménagement).

Le dispositif de construction du volet territorial sera proposé au cours de l'année 2011 (action 7.1).

Pour débiter la mobilisation des acteurs du territoire (actions 7.2), des réunions techniques, initiées en 2010, seront poursuivies tout au long de l'année pour favoriser le partage d'expérience et la réflexion collective sur les enjeux. Un espace collaboratif internet sera achevé pour faciliter l'échange d'information dans un premier temps sur les aspects méthodologiques de conduite de projets de développement durable et climat-énergie.

Enfin, une stratégie de sensibilisation, d'information et d'incitation des seine-et-marnais à l'évolution des comportements et des pratiques sera étudiée pour développer un plan d'actions en 2012. Cette stratégie pourra être déterminée conjointement avec les acteurs du territoire pour une action croisée et synergique.

N°	Actions	N°	Opérations	Descriptif synthétique	Direction pilote	Objectifs de réalisation 2011	Inscription BP 2011 (crédits de paiement 2011)
<b>Axe 7 : Mobiliser les acteurs du territoire et les seine-et-marnais pour démultiplier les processus d'atténuation et d'adaptation au dérèglement climatique</b>							
7.1	Elaboration du volet territorial du PCED en concertation avec les parties prenantes du territoire.			La 1ère phase consiste à définir et à mettre en oeuvre un processus d'élaboration concerté du volet territorial du PCED avec les parties prenantes du territoire . Les instances pérennes existantes (Conseil participatif du projet de territoire, Conseil des jeunes seine-et-marnais...) pourront être mises à contribution. La 2nde phase consistera à décliner le programme territorial co-élaboré en s'appuyant sur un dispositif de concertation pérenne.	DEE	Définition d'un processus d'élaboration du volet territorial (1er semestre) en vue d'une mise en oeuvre avant la fin de l'année 2011 et pour une adoption au cours du 1er semestre 2012. Ces travaux s'appuieront sur la démarche de mise en oeuvre du Projet de territoire départemental dont certaines orientations convergent avec les objectifs du PCE ainsi que sur les orientations du 2nd programme Agenda 21 visant à développer le réseau d'acteurs sur les enjeux du développement durable. Une attention particulière sera portée sur les démarches infra territoriales et régionales en cours.	20 000 € (ateliers de concertation PCE)
7.2	Initier une dynamique de réflexion territoriale et de partage d'expérience.			Suite aux travaux d'identification des besoins des acteurs du territoire réalisés en 2010 (étude de perception et d'attentes des acteurs sur les enjeux climatiques) et aux premiers échanges initiés (réunions techniques et formation en partenariat avec l'ADEME sur la méthodologie de projet), de nouvelles actions partenariales seront développées et contribueront à élaborer le volet territorial (action 7.1).	DEE	1- Elaboration d'un espace collaboratif de communauté d'intérêt commun à la démarche PCE / Agenda 21 (cf. action 5.1.2) 2- Réunions d'ateliers techniques avec les collectivités : diffusion auprès des acteurs des études menées par le Département, réunions thématiques techniques. 3- Offre de formation en partenariat avec l'ADEME renouvelée.	Moyens internes constants.
7.3	Inciter les organismes associés au Conseil général à initier une démarche plan climat-énergie.			Mobiliser les organismes associés du Département dans la démarche PCE.	DEE	Initier des échanges avec les organismes associés (SDIS, CDT...) et étudier la faisabilité de partenariats et d'actions communes.	Moyens internes constants.
7.4	Définir et mettre en oeuvre une stratégie de sensibilisation et de mobilisation des seine-et-marnais.			Développer une stratégie de sensibilisation des habitants aux enjeux climatiques et énergétiques concertée avec les acteurs du territoire.	DEE	Outre la création de la rubrique climat-énergie du site internet du Conseil général, une stratégie sera proposée ainsi que les premières actions de sensibilisation à travers les outils de communication du Département et ses manifestations.	Moyens internes constants.

## **Les dispositifs et processus de pilotage et d'évaluation du PCED**

Les dispositifs et processus de pilotage et d'évaluation ont été définis dans le programme cadre pour conduire la mise en œuvre du volet institutionnel. Le volet territorial préfiguré dans l'axe 7 fera l'objet d'une construction spécifique en matière de gouvernance.

L'instance de pilotage de la démarche sera réunie avant la fin du premier trimestre en vue de définir:

- le dispositif de suivi du plan d'actions pluriannuel,
- les orientations du plan d'actions 2012 en vue de la phase de préparation budgétaire,
- les conditions d'élaboration du volet territorial.

Des comités d'axes réunissant notamment les chefs de projet seront réunis préalablement pour préparer les travaux du comité de pilotage. De plus, les chefs de projets seront sollicités au cours de l'année 2011 afin de poursuivre les travaux de projection pluriannuelle du plan d'actions et de définition des indicateurs. Les travaux d'élaboration d'un tableau de bord collaboratif débiteront avec pour objectif de faciliter le suivi de la démarche notamment lors des phases de bilan annuel.

Afin de renforcer la pérennité de la démarche et de faciliter son identification comme projet structurant au sein du Département, l'équipe projet chargée d'élaboration du PCED, le service Déchets Bruit Air, a été renommé service Actions Climat Energie et Nuisances Environnementales (ACLIMENE). Outre ses missions de suivi opérationnel, d'accompagnement et d'animation de la démarche, l'équipe projet pilotera directement un certain nombre d'actions, notamment pour développer à terme les instruments de suivi et d'analyse, faire appel à des partenaires et trouver des modes de financement nouveaux des projets du PCED.

Enfin, l'implication de l'exécutif départemental, qui conditionne la réussite de la démarche sera indispensable :

- pour veiller à l'infléchissement des politiques publiques, au respect des orientations, des objectifs et des principes de mise en œuvre de la démarche;
- à assurer sa pérennité, sa continuité;
- à soutenir les initiatives internes et promouvoir la démarche auprès des acteurs du territoire et des seine-et-marnais.